



CONSEIL PARLEMENTAIRE INTERREGIONAL
Lorraine - Luxembourg - Rhénanie-Palatinat - Sarre - Wallonie
INTERREGIONALER PARLAMENTARIER-RAT
Lothringen - Luxemburg - Rheinland-Pfalz - Saarland - Wallonien
19, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg Tél.: (352) 46 69 66-1 Fax: (352) 46 69 66-267

2001-9F

Annexe 6

RECOMMANDATION

Mise sur le câble de chaînes de télévision françaises dans la région de Trèves

1. Le CPI est d'avis que pouvoir capter des chaînes de télévision au niveau transfrontalier dans la région Sar-Lor-Lux constitue un apport majeur au rapprochement culturel, économique et politique de la région Sar-Lor-Lux et que cela contribue à atteindre l'objectif d'une région bilingue défendu par le CPI.
2. Dans ce contexte, et étant donné les récents débats dans la région de Trèves, le CPI se prononce en faveur de la mise sur le câble d'au moins une chaîne de télévision franco-française, hormis la chaîne TV5, dans la région de Trèves. Il exhorte les organes et institutions responsables de la Grande Région à agir dans ce sens.

Sarrebruck, le 7 décembre 2001